

Paris, juin 2015

Le Président

## 55 EUROS

Chère Consœur, Cher Confrère,

En visite chez un confrère, les locaux hébergeaient nombre de paramédicaux qui affichaient clairement leurs tarifs, de 40 à 55 euros la consultation. De l'ostéopathe à 55 euros au médecin à 23 euros, qu'est ce qui fait, qu'est-ce qui justifie la différence ? Les études ? Non : 5 ans pour le premier, 10 pour le second. La pratique ? Non : tous deux soulagent les mêmes personnes, les mêmes pathologies, et le médecin fait plus et sauve des vies. Le risque ? Non. Les charges, le personnel ? Non. J'ai eu beau chercher en me basant sur le métier, je n'ai rien trouvé.

J'ai quand même finalement trouvé ce qui provoque cette différence injustifiable : le premier n'a pas la chance d'être conventionné, n'a pas la chance de pouvoir bénéficier de l'ASV pour sa retraite. En bon samaritain, je me suis donc précipité pour aller lui donner des conseils pour solvabiliser sa clientèle. Il faut qu'il demande une convention, qu'il trouve des syndicats pour le défendre, pour aller négocier ses tarifs, et surtout pour s'occuper de sa retraite.

Apparemment il n'avait pas besoin de mes conseils, n'avait pas de problème pour se faire honorer, le plus souvent en espèces. Et les pauvres, les CMU ? Il m'a dit leur demander moins, comme le faisaient les médecins il y a 40 ans. Même les mutuelles commencent à l'aider, en remboursant en partie les actes, mais en se gardant bien de lui proposer un tiers payant pour ne pas que leurs assurés en abusent.

Je n'ai pas réussi à le convaincre que notre situation était bien plus avantageuse que la sienne. Il est vrai que je n'avais sans doute pas réalisé l'absurdité de mes propos. Echanger une consultation à 55 euros contre une autre à 23 euros pour des promesses de retraite dorée et bien fondante, il ne m'a pas cru.

Alors j'ai fait un rêve. Avec une consultation à 55 euros, sans toucher à la cotisation, le régime complémentaire encaisserait 2,4 fois plus, et je pourrais payer des retraites de 5 000 euros par mois. Malheureusement un rêve c'est un rêve, cela n'existe pas.

Si parfois des rêves deviennent réalité, ici ce n'est plus possible, car rien ne peut plus changer. Vous allez bientôt réélire vos représentants aux URPS, et vous ferez comme toujours. On prend les mêmes et on recommence. Pourquoi ? Parce que vous n'êtes plus maîtres de votre destinée, vous n'y croyez plus. Voter quand on n'est plus en démocratie, c'est faire semblant.

Regardez à la CARMF : vous avez voté, clairement, avec un résultat sans contestation, mais vous n'avez pas voté pour les bons. Alors les perdants et les « autorités », tous ces gens respectables et donneurs de leçons, garants de la démocratie, ont décidé de changer les règles du jeu, de changer le résultat de votre vote avec un décret qui modifie le code de la Sécurité Sociale pour une seule personne. Leur seule ambition n'est pas le pouvoir, mais votre bien, croyez-moi. Et ne vous avisez pas de dire le contraire ou de les critiquer, vous serez abattus, peu importe que vous ayez raison ou non. Je sais de quoi je parle car quand vous lirez ces lignes, si le projet de décret que je viens de lire aboutit, je ne serai plus là.

2015 est le 70e anniversaire de la Sécurité Sociale. Sa conception était on ne peut plus démocratique : elle devait être gérée par les intéressés eux-mêmes, qui devaient élire leurs dirigeants parmi eux, avec le pouvoir de les sanctionner s'ils n'étaient pas bons. A la CARMF, vous aviez ce pouvoir tous les 3 ans. Cela n'aura duré que 70 ans, le pouvoir vient d'être pris par les syndicats non élus et les fonctionnaires, qui se placent au-dessus de la démocratie. Ce système politique est appelé par d'autres dictature.

.../...

Que faire ? Si vous voulez avoir droit aux tarifs des paramédicaux et que les patients vous disent merci, si vous voulez une retraite de 5 000 euros par mois, si vous voulez une retraite à la carte à partir de 62 ans (bloquée par les mêmes), ce n'est pas à moi qu'il faut vous adresser, mais à vous-mêmes. Dans 5 mois, vous allez élire vos représentants aux URPS, dont le premier rôle est de désigner VOS représentants, ceux qui ont le pouvoir de dire OUI, mais aussi ceux qui ont le pouvoir de dire NON. Ce sont eux qui aujourd'hui sont maîtres de votre activité, mais aussi de votre retraite.

Pour les élections des délégués CARMF, la FMF, le SML, le Bloc, l'Union Collégiale, l'UFML, des syndicats de spécialités, SMUF, ASAMF,... étaient tous réunis sous une seule étiquette, 90 % des candidats ont été élus. Alors pour les URPS, faites de même, c'est ce que veut la base. Si vous ne le faites pas, ils auront la peau de la médecine libérale, tout comme ils auront eu la mienne.

Je vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Maudrux', with a large loop at the end.

Docteur Gérard MAUDRUX